



Assemblée générale

Distr. générale
10 décembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 25 de l'ordre du jour

Activités opérationnelles de développement

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. Diamane **Diome** (Sénégal)

1. À sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2020, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-quinzième session la question intitulée :

« Activités opérationnelles de développement :

- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;
- b) Coopération Sud-Sud pour le développement »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. À sa 1^{re} séance, le 5 octobre 2020, la Commission, tenant compte de la situation créée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), des restrictions qu'il est recommandé d'appliquer à titre préventif à la tenue de réunions dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies afin de contenir la propagation de la COVID-19, ainsi que des solutions qui s'offrent à elle sur le plan technique et du point de vue de la procédure, et ayant à l'esprit le document de séance de son bureau sur les travaux de la Commission pendant la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale¹, elle a approuvé les modalités de travail de la Commission pour la soixante-quinzième session, telles qu'elles sont énoncées dans l'organisation de ses travaux².

3. La Commission a convoqué une réunion informelle virtuelle le 5 octobre 2020 pour entendre des déclarations liminaires et tenir une discussion générale sur la question. Le compte rendu de la réunion informelle virtuelle, ainsi que les déclarations écrites soumises au titre de ce point, figurent dans l'annexe du présent document. On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu à ses 1^{re} à

* Le rapport de la Commission sur cette question est publié en trois parties, sous les cotes [A/75/463](#), [A/75/463/Add.1](#) et [A/75/463/Add.2](#).

¹ Disponible à l'adresse www.un.org/en/ga/second/75/bureau-paper.pdf.

² Voir [A/C.2/75/L.1](#).



4^e séances, les 5, 6, 8 et 9 octobre³. La Commission s'est prononcée sur la question à ses 5^e et 8^e séances, les 18 novembre et 8 décembre⁴.

4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Point 25 a)

Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ([A/75/79-E/2020/55](#))

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies : analyse du financement ([A/75/79-E/2020/55/Add.1](#))

Point 25 b)

Coopération Sud-Sud pour le développement

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud ([A/75/371](#))

³ Voir [A/C.2/75/SR.1](#), [A/C.2/75/SR.2](#), [A/C.2/75/SR.3](#) et [A/C.2/75/SR.4](#).

⁴ Voir [A/C.2/75/SR.5](#) et [A/C.2/75/SR.8](#).

Annexe

Discussion générale

1. Conformément à l'organisation des travaux convenue (A/C.2/75/L.1), la Commission a tenu une discussion générale sur la question lors d'une séance informelle virtuelle le 5 octobre, au cours de laquelle la Vice-Secrétaire générale et le Directeur adjoint aux politiques et partenariats stratégiques du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, du Programme des Nations Unies pour le développement, ont fait des déclarations liminaires.

2. À la même séance informelle virtuelle, des déclarations ont été faites par les représentants du Guyana (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Malawi (au nom des pays les moins avancés), de la Thaïlande (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est), du Kazakhstan (au nom des pays en développement sans littoral), des Bahamas (au nom de la Communauté des Caraïbes), du Belize (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), de la Sierra Leone, de la Chine, du Kenya, du Bélarus, de l'Inde, de la République islamique d'Iran, de Cuba, du Bangladesh, du Pérou, de l'Égypte, du Qatar, du Mexique, de la République de Corée, de la Suisse, de la Fédération de Russie, de la Colombie, d'El Salvador, du Nigeria, de l'Indonésie, de l'Équateur, du Maroc, de la Malaisie, de l'Éthiopie, de l'Ukraine et du Liban.

3. Les déclarations faites au titre de ce point, y compris les déclarations écrites communiquées au secrétariat, sont consultables depuis l'Espace Deuxième Commission du portail e-deleGATE et le référentiel « eStatements » de la version en ligne du *Journal des Nations Unies*¹.

¹ Voir <https://delegate.un.int/dgacm/delegate.nsf/xpPlaceC2.xsp> et <https://journal.un.org/en/meeting/officials/879b094b-a9fd-ea11-9116-0050569e8b67/2020-10-05>.